



Adoption intra familial d'un enfant

Par Visiteur

Bonjour,

La Nièce de ma femme (qui est brésienne et vit au Brésil) souhaite nous confier son enfant à naître pour que nous l'adoptions.

Nous avons déjà un agrément pour l'adoption. Nous aimerions connaître les démarches à faire adopter cette enfant qui doit naître dans 3 mois.

Et nous aimerions aussi savoir s'il valait mieux qu'elle accouche au Brésil ou en France pour réussir cette adoption ?

Merci d'avance

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

La situation étant assez délicate, puisque la mère ne peut vous désigner comme les parents adoptifs, j'envisage deux solutions.

Dans tous les cas, la mère doit accoucher en France car sinon cela risque de poser des problèmes de conflit de lois.

La première solution: la mère accouche en France et vous abandonne son enfant à votre domicile et repart au Brésil. Au bout d'un an vous pourrez envisager une procédure d'adoption auprès de la juridiction française. Cependant demeure le problème du titre de séjour

Seconde solution: la mère accouche en France. Vous déclarez être le père. De ce fait l'enfant aura la nationalité française et tout problème relatif au titre de séjour sera gommé. La mère repart au Brésil et au bout d'un an vous faites une déclaration d'abandon. La mère sera alors déchue de son autorité parentale et votre épouse pourra entamer des démarches pour adopter celui qui sera déjà votre enfant.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse.

Mais je ne comprend pas. Le fait que ce soit la nièce de ma femme, donc la fille de la soeur de ma femme, ne rentre pas en compte dans l'adoption ?

Une adoption intra-familial n'est pas possible ?

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Une adoption intra familiale est possible mais ce n'est pas la mère de l'enfant qui peut désigner à qui elle souhaite confier l'enfant. Seul un juge peut le décider.

Cordialement